



4.4.2011

0015/2011

## DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 123 du règlement

sur la création de programmes "Erasmus" et "Leonardo da Vinci" euro-méditerranéens

**Françoise Castex, Franziska Brantner, Vincent Peillon, Cristian Preda,  
Ivo Vajgl**

Échéance: 9.7.2011

0015/2011

**Déclaration écrite sur la création de programmes "Erasmus" et "Leonardo da Vinci" euro-méditerranéens**

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 123 de son règlement,
- A. considérant que la rive Sud de la Méditerranée connaît une évolution sans précédent que l'Union européenne doit accompagner par des initiatives nouvelles,
- B. considérant le rôle fondamental joué par l'éducation en faveur de la démocratie et du développement économique et social,
- C. considérant l'importance de la formation professionnelle pour lutter contre le chômage des jeunes,
- D. considérant que les programmes "Erasmus" et "Leonardo da Vinci" constituent des réussites majeures de la construction européenne,
- E. considérant le faible nombre de bénéficiaires du volet méditerranéen du programme Erasmus Mundus et l'absence de mobilité sud-sud,
  1. demande à la Commission et à la haute représentante/vice-présidente de proposer d'ici fin 2011 la mise en place d'un programme "Erasmus" euro-méditerranéen destiné à favoriser la mobilité transnationale des étudiants des deux rives;
  2. demande à la Commission et à la haute représentante/vice-présidente de proposer d'ici fin 2011 la mise en place d'un programme "Leonardo da Vinci" euro-méditerranéen destiné à favoriser la mobilité des jeunes souhaitant acquérir une formation professionnelle à l'étranger;
  3. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, à la Commission, au Conseil, à la haute représentante/vice-présidente, aux États membres de l'Union européenne et de l'UpM, à leurs parlements, au Secrétariat général de l'UpM et à l'AP-UpM.